

Assurance Vie Agir

Epargner tout en participant au financement de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est possible !

Avec l'Assurance Vie multisupports Agir, vous investissez pour préparer vos projets à long terme : organiser sa retraite, transmettre un patrimoine, épargner en vue d'un projet, se créer des revenus complémentaires ...
En plus, vous donnez du sens à votre épargne en soutenant des projets d'entreprises solidaires.

*J'épargne
et
J'agis*

LE +

Vous participez au financement de l'Economie Sociale et Solidaire

Avec 20% minimum investi sur la Sicav Choix Solidaire, vous soutenez des projets concrets d'entreprises solidaires.

Vous êtes accompagné dans vos choix d'investissement

Vous pouvez définir avec votre conseiller les supports les mieux adaptés à vos projets, choisir un profil de gestion prédéfini : Prudent, Equilibre ou Dynamique ou encore opter pour des options de gestion (Sécurisation des plus-values et Dynamisation Solidaire)

Vous bénéficiez d'experts

Ecofi Investissements est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, active depuis plus de 30 ans dans la finance éthique et solidaire.

La mutuelle d'épargne Carac gère votre contrat multisupports. Elle partage les valeurs mutualistes et humaines du Crédit Coopératif.

• L'Assurance Vie Agir est un contrat multisupports libellé en euros et en unités de compte

- > Un support libellé en euros : le support Sécurité de la Carac pour un investissement sécurisé
- > Un minimum de 20% investi sur Choix Solidaire, une Sicav diversifiée ISR et solidaire, qui finance à taux préférentiel les entreprises à forte plus-value sociale et/ou environnementale.
- > Un choix parmi plusieurs supports⁽¹⁾ en unités de compte pour dynamiser votre investissement sur des thématiques variées et soutenir des projets concrets
- > Un minimum de versement de 200 €
- > La possibilité de faire des versements ponctuels, de mettre en place des versements programmés et de faire des retraits⁽²⁾ partiels, programmés ou totaux.
- > Des frais sur versements dégressifs (3,5% pour la part de versement inférieure à 10 000 €, 2,5% pour la part de versement entre 10 000 € et 30 000 € et 1,5% pour la part de versement > 30 000 €) et plafonnés à 1150 € par versement.
- > Des frais de gestion de 0,70% pour le support Sécurité, 0,90% pour les supports exprimés en unités de compte.

(1) Le choix des supports doit être en adéquation avec le risque accepté par le client, après lecture des DIC1 de chaque support. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Sur ces derniers, le risque de moins-value est donc supporté par le souscripteur. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

(2) Sauf acceptation des bénéficiaires en cas de décès et sous conditions. La fiscalité de l'assurance vie s'applique. Imposition des éventuelles plus-values et application des prélèvements sociaux et fiscaux, conformément à la législation en vigueur.



Assurance vie

Assurance Vie Agir

• L'assurance Vie Agir permet de soutenir des projets concrets

En 2015, Ecofi Investissements a financé 72 entreprises solidaires pour un encours de 31,1 millions d'euros. Le financement se fait à conditions préférentielles, selon 4 thématiques : Agir pour la planète, Agir pour une société plus juste, Agir pour la solidarité internationale et Agir pour entreprendre autrement.

4 exemples d'entreprises solidaires financées

> **Ecocup Distribution** est une entreprise d'insertion créée en 2008 dans le but de mettre à disposition du public, lors de manifestations diverses, des gobelets réutilisables et lavables afin de remplacer les traditionnels verres jetables en plastique et facilement cassables, en échange d'une caution. Cette entreprise propose également des prestations de lavage sur place afin de diminuer les frais et l'impact environnemental des transports.

> **Basiliade** est une association qui a été créée il y a 20 ans, au cœur de la lutte contre le VIH, la maladie et la précarité, le découragement, la résignation, la stigmatisation de l'exclusion. Des lieux d'accueil ont été créés pour que bénéficiaires et volontaires partagent un même repas ou des activités artistiques.

> **Entrepreneurs du Monde** est une ONG de solidarité internationale qui aide les familles vivant dans des conditions très précaires à créer ou consolider une activité génératrice de revenus. Cette ONG promeut le développement d'entreprises sociales qui produisent et distribuent des biens à fort impact social auprès de populations défavorisées.

> **Le Conservatoire d'espaces naturels de la région centre** a pour mission de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique (diagnostics de territoire, restauration et entretien d'entreprises d'insertion, ...)

Pour découvrir l'ensemble des entreprises financées, rendez-vous sur le site d'ECOFI Investissements <http://www.ecofi.fr/fr/publications>



La Carac est une mutuelle d'épargne à taille humaine de plus de 90 ans. Son statut mutualiste implique que ses adhérents sont les acteurs à part entière de sa gouvernance. Il garantit la primauté de l'intérêt des adhérents dans les décisions.

Document non contractuel

Assurance Vie AGIR est une garantie d'assurance-vie multisupports libellée en euros et en unités de compte. À minima, 20 % de votre épargne est dédiée au support en unités de compte Choix Solidaire. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Sur ces derniers, le risque de moins-value est donc supporté par l'adhérent. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

La garantie Assurance Vie AGIR est gérée et assurée par la Carac, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN : 775 691 165, siège social : 2ter rue du Château – 92 577 Neuilly-sur-Seine cedex. Elle est distribuée par le Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable RCS Nanterre 349 974 931 01213 – APE 6419 Z – N° ORIAS 07 005 463 – 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre cedex. Modalités en cas de réclamations disponibles sur www.credit-cooperatif.coop/menus-bas/reclamation-et-mediation

EN SAVOIR +

Pour plus d'informations
contactez votre
conseiller Crédit Coopératif.

Liste de nos agences sur
www.credit-cooperatif.coop